

**MAIRIE D'ENTREVERNES
(Haute-Savoie)**

**INTERDICTION DE LA PRATIQUE DE L'ESCALADE SUR LE ROC
DES BŒUFS, secteur de la DALLE ROUSSE**

Le Maire de la Commune d'ENTREVERNES,

Vu les articles L-2212-2 et suivants, du code général des collectivités territoriales portant sur les pouvoirs de police du Maire,

Considérant la chute de blocs survenue début novembre 2018 sur le secteur de la Dalle Rousse au Roc des Bœufs, site très fréquenté d'escalade,

Considérant que pour des raisons de sécurité des personnes, il convient d'interdire l'accès à la zone d'escalade concernée par les chutes de blocs,

Compte-tenu de la fréquentation de ce site,

ARRETE

Article 1 :

A compter du 16 novembre 2018, la pratique de l'escalade ou activités connexes, ainsi que l'accès à la Dalle Rousse seront strictement interdits pour des raisons de sécurité.

Article 2 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des usagers par affichage.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Préfet de la Haute-Savoie
- Gendarmerie de SAINT-JORIOZ
- Services de secours de la Haute-Savoie
- Service RTM
- CAF d'Annecy et de Faverges



Fait à ENTREVERNES
le 16 novembre 2018

Le Maire,
Philippe MONMONT